

Rencontres interdisciplinaires franco-québécoises dans le cadre du protocole d'entente entre l'Université de Rouen Normandie et l'Université Laval à Québec, Laboratoire ERIAC :
« *Prendre en compte la vulnérabilité : définir, partager, agir.* »

PCV/CRIV

13, 14 et 15 mai 2019,

UFR des Lettres et Sciences Humaines,

Campus de Mont Saint-Aignan,

Bâtiment A3, Salle du Conseil.

13 mai 2019, Après-midi,
Table ronde : « *Vulnérabilité animale* ».

« *Entre vulnérabilité animale et vulnérabilité humaine :
Le paradoxe du développement.* »

Deuxième version, du 20 mai 2019, après intégration des différentes remarques.

Samuel Gaudineau
Doctorant en Philosophie pratique sous la direction de Corine Pelluchon
Université Paris-Est (UPE, ex-Paris XII)
École Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI, ED 530)
Laboratoire Interdisciplinaire d'études du Politique - Hannah Arendt (LIPHA, EA 7373, UFR AEI -
Administration et Échanges Internationaux)

I – Introduction.

a) *L'intérêt méthodologique de la prise en compte de la vulnérabilité animale.*

S'il est un choix méthodologique et politique clair, et que font aujourd'hui ces rencontres, c'est d'intégrer les animaux non-humains dans nos réflexions sur la vulnérabilité. L'intérêt méthodologique et épistémique tient en ce que l'abandon d'une position de surplomb sur ce qu'on appelait encore bêtement « *l'animal* » nous permet de mieux comprendre son individualité, de mieux définir sa vulnérabilité, de – pourquoi pas ? – partager cela avec lui, dans quelque chose de l'ordre du commun interspécifique, voire de l'universel¹, et bien sûr d'agir dessus. Une telle approche, non anthropocentrée, permet de surcroît de remettre en cause l'approche que nous avons de certains objets d'études qui n'étaient jusqu'alors pensés que dans un cadre spécifiquement humain – nous y reviendrons. Enfin, nul besoin d'insister outre mesure sur la dimension politique et éthique d'un tel choix de focale, à savoir la vulnérabilité animale, s'inscrivant à mon avis parfaitement dans ce mouvement à la fois universitaire et militant sur la question des droits des animaux. L'idée pouvant être, par exemple, que la vulnérabilité s'avérerait l'un des critères faisant d'un sujet-d'une-vie un porteur de droits, ne serait-ce que pour compenser ladite vulnérabilité.

b) *Problématisation autour du développement humain.*

L'idée de cette intervention, qui tentera de définir la vulnérabilité de manière générale à l'aune de ce que la vulnérabilité des autres animaux² nous apprend, de partager des idées et des angles de recherche à la lueur de cette dernière, et qui ne pourra se situer sur la voie de l'action qu'une fois la thèse en cours achevée³ – et encore – est simplement d'interroger les conséquences de la vulnérabilité des humains sur la vulnérabilité des animaux non-humains. Ainsi, que se passe-t-il pour les animaux non-humains quand, et nous verrons dans quelle mesure, les humains sont vulnérables ? Et que se passe-t-il lorsque cette vulnérabilité humaine particulière n'est plus ? Qu'est-ce que cela nous dit du développement, et de la manière dont les champs d'étude autour de ce dernier pourraient muter ?

1 Nous pourrions même aller plus loin en abordant la question métaphysique de l'ontologie, pour refonder une ontologie commune à l'humain et aux autres animaux en ce qu'ils sont tous des sujets corporels, et, par là, vulnérables. Une telle refondation ontologique permettrait alors de repenser nos rapports politiques et éthiques aux autres animaux. C'est un résumé très schématique, mais que je ne crois pas faux, du projet d'éthique de la considération, prenant en compte la vulnérabilité, de ma directrice de thèse Corine Pelluchon. Nous nous bornerons ici à une approche épistémique et ne portant pas sur l'ontologie, dans le cadre d'une éthique pragmatiste.

Cf. PELLUCHON, Corine, *Éléments pour une éthique de la vulnérabilité, les hommes, les animaux, la nature*, Éd. Cerf, Coll. Humanités, Paris, 2011, et plus récemment *Éthique de la considération*, Éd. du Seuil, Coll. L'Ordre philosophique, Paris, 2018.

2 Une optique universaliste comme celle de Corine Pelluchon, mais aussi comme celle de beaucoup d'animalistes, refusera à juste titre la distinction « *humain-animal* », comme si le premier n'était pas aussi le second. Ici, c'est par commodité que cette distinction pourra être employée, non pour rappeler une différence d'essence qui n'a jamais existé.

3 Pour information, le titre actuel de ma thèse est : « *Quels choix normatifs pour assumer une théorie globale du droit des animaux ? Le cas des conflits d'intérêts autour de la chasse de subsistance dans les pays en développement.* »

II - Définition de ces vulnérabilités croisées dont nous verrons qu'elles peuvent être successives.

a) Enjeux des travaux de recherche en cours.

Afin de comprendre comment j'en suis arrivé à croiser la question de la vulnérabilité humaine avec celle des autres animaux, il faut revenir sur les enjeux de ma thèse, qui n'est certes pas aboutie, mais dont les pistes permettent d'aborder cette question. L'idée était alors, sur un plan très personnel – a-t-on jamais trouvé de personne neutre dans son engagement en thèse et dans son choix de sujet ? – de répondre au problème causé par la rencontre des mes revendications antispécistes claires et de mon expérience de stage de Master II au Cameroun⁴. Autant je me situe très clairement dans l'idée que les différentes théories du droit des animaux ont toute légitimité à se penser globalement et à revendiquer une universalisation des choix normatifs antispécistes, autant leurs limites pratiques sont on ne peut plus visibles dans les pays en développement, où la chasse et le braconnage constituent une source de revenus majeure dans le meilleur des cas, et relèvent de la chasse de subsistance dans le pire des cas.

Un conflit d'intérêts se pose alors. Lorsque les uns et les autres ne sont pas (encore) *compossibles*, les intérêts de qui faut-il prioriser ? Et les droits de qui faut-il prioriser ? Une chasse de subsistance, même illégale, causée par des impératifs de survie humaine, et donc par une certaine vulnérabilité, économique notamment, est-elle légitime ? Si non, que faire pour l'enrayer sans condamner les populations qui en dépendent ? Ou même, sur un plan non-universel, que faire pour que les interdictions déjà en place dans les pays concernés, et donc la protection de certaines espèces⁵, soit respectées ?

b) Quelques données factuelles sur les vulnérabilités croisées.

Cela nous éloigne beaucoup de l'individualisme méthodologique de l'antispécisme utilitariste⁶, ou de ce même individualisme méthodologique présent dans la déontologie néo-kantienne d'un Tom Regan⁷, consistant à attribuer des droits et/ou une forme de respect des intérêts à des individus animaux, non à des espèces. Et cela nous force aussi à prendre des précautions très fines, tant dans l'approche théorique que dans la pratique du terrain à venir, pour ne pas refaire le jeu de la domination morale de l'homme occidental sur des populations subalternisées dans les pays en voie de développement⁸. Force est pourtant d'enregistrer que la vulnérabilité humaine dans

4 Le stage, mise en place conjointement par ce qui s'appelait alors Paris-Sorbonne (ex-Paris IV), aujourd'hui Sorbonne Université, et l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), a eu lieu à Yaoundé, capitale géographique et politique du Cameroun, à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, dans le quartier excentré de Nkolbisson, mais aussi, de manière plus anecdotique, sur la route (ponctuée de détours) entre Yaoundé et Douala, en particulier Makénééné, Bangangte, Bafoussam, Bafang, Melong, Buéa et Douala.

5 On pourra notamment mentionner ici les efforts de l'association EAGLE, pour *Eco Activists for Governance and Law Enforcement*, qui lutte contre le braconnage et cherche à faire appliquer les lois en vigueur – lois dont un antispéciste dira qu'elles sont insuffisantes, mais qui ont le mérite d'exister.

6 SINGER, Peter, *Animal Liberation, Towards An End To Man's Inhumanity To Animals*, Éd. Paladin Books, 1975 ; *La libération animale*, Trad. de Louise ROUSSELLE, Préf. de Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, Éd. Payot et Rivages, Coll. Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2012.

7 REGAN, Tom, *The Case For Animal Rights*, University of California Press, Berkeley, 1983, 2004 ; *Les Droits des animaux*, trad. E. UTRIA, Hermann, L'avocat du Diable, Paris, 2012, 750 p.

8 Ces précautions font l'objet d'une auto-évaluation éthique complète ayant pour but de préparer l'étude de terrain à venir, fondé sur les recommandations du cadre méthodologique de l'H2020, ou « *Horizon 2020* » de l'Union Européenne.

certaines régions – on pensera au Sud-Ouest du Cameroun⁹, ou encore au Gabon¹⁰ – qui est due à des facteurs économiques et politiques, engendre elle-même une forte vulnérabilité animale, ici sur des animaux sauvages, notamment par la chasse d'espèces protégées, mais aussi la destruction d'habitats via la déforestation, et bien entendu la mise à mort de bien des individus. La consommation de produits forestiers non ligneux, c'est-à-dire autres que le bois, et *a fortiori* d'animaux forestiers, reste difficile à évaluer, quantitativement parlant. Il faudrait pour cela évaluer le pourcentage de la population qui vit en situation urbaine, et le pourcentage qui vit dans les espaces ruraux, déterminer en moyenne à quelle fréquence et en quelle quantité ces populations consomment ce qu'ils nomment de la « viande de brousse », et en déduire des estimations. Le Cameroun comptant 25 millions d'habitants dont 56 % en zone urbaine, et le Gabon 2 millions d'habitants dont 89 % en zone urbaine¹¹, on peut alors estimer à approximativement 11 220 000 le nombre de personnes vivant dans des espaces ruraux, sans savoir encore quelle partie de cette population pratique la chasse, sur ces deux pays uniquement. Soit déjà, très probablement, plusieurs dizaines de millions d'animaux sauvages tués par an, qu'on ne peut donc que qualifier de vulnérables aux activités humaines cynégétiques.

9 S'appuyant sur les travaux de l'Institut Jane Goodall, Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer annonce ainsi que, au Sud-Ouest du Cameroun, la chasse de subsistance, appelée sur place « viande de brousse », représenterait, à la vente, le tiers des revenus familiaux. Sans compter bien sûr ceux qui chassent directement pour s'en nourrir. Cf. JEANGÈNE VILMER, Jean-Baptiste, *Éthique animale*, p. 204, pp. 242-243, Préf. de Peter SINGER, PUF, Éthique et philosophie morale, Paris, 2008. Cf. The Jane Goodall Institute, UK, « Chimpanzees and Bushmeat », www.janegoodall.org.uk, 2017.

10 On pensera notamment à ce que dit MBENG NDEMEZOGO, GeorGIN, de l'intérêt économique de la chasse de subsistance dans sa thèse de sociologie et d'anthropologie : « *La commercialisation du gibier au Gabon. Anthropologie du conflit des imaginaires du rapport à l'animal.* », soutenue le 15 juin 2011 à l'Université Lumière Lyon II. Le Chapitre II de sa thèse, « Les revendeuses et revendeurs », a pour section 1.2 une partie appelée « Vendre pour survivre » (p. 60), qui dit bien le besoin auquel la vente d'animaux chassés répond.

11 Selon des chiffres obtenus sur perspective.usherbrooke.ca pour 2017 concernant le Cameroun (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CMR/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html> arrondi à l'unité supérieure), et pour la même année concernant le Gabon (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/GAB/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html> arrondi à l'unité supérieure).

III – Pour une étiologie des vulnérabilités successives¹² : le déficit de développement.

a) Bref descriptif de la situation de certaines revendeuses.

D'où une question centrale : quels incitateurs poussent à chasser ? Il va ainsi de soi, dans le cas où la chasse s'avère être de subsistance et non de loisir comme on peut la connaître dans les pays développés et riches, que la genèse de ces phénomènes vient du contexte. Georgin Mbeng Ndemezogo a ces mots pour décrire, entre autres, la situation des revendeurs et revendeuses de gibier et de sous-produits animaux sur un marché d'échelle municipale :

« Les acteurs de la marchandisation des produits de la faune n'ont jamais souhaité exercer dans ce secteur, ils n'ont jamais souhaité créer ce service pour se faire de l'argent. L'histoire s'impose à eux, en réaction, ils vont s'adapter avec les moyens dont ils disposent. »¹³

Or, la facilité relative du travail de revendeuse¹⁴, qui ne demande pas de qualification particulière ni de capacités physiques trop prononcées, permet dans le premier cas à de jeunes mères sans qualification de nourrir leurs enfants, et parfois à des personnes qualifiées mais n'ayant pas trouvé d'emploi à la fin de leurs études ; dans le second à des personnes licenciées ou retraitées de continuer à travailler tant que leur corps le permet, tant qu'ils ne disent pas « *ka'à fe ngü* » en dialecte Fang, un groupe ethnique bantou d'Afrique centrale, ce qui signifie « *je ne sens plus mon corps* ». Ainsi, les personnes interrogées par Georgin Mbeng Ndemezogo ont de trente à soixante ans, viennent de plusieurs ethnies et pays différents, et ont en commun de continuer à travailler jusqu'à ce que leurs corps n'en puissent plus. L'activité de revente de sous-produits animaux leur permet alors d'allonger chronologiquement cette capacité à travailler, et d'aider leurs enfants, puis leurs petit-enfants après eux.

b) Bref descriptif de la situation de certains chasseurs.

Ces mêmes revendeuses au Gabon achètent directement leur gibier aux chasseurs. On trouve alors des chasseurs indépendants, moins nombreux, et des jeunes qualifiés mais n'ayant pas trouvé d'emploi, qui rentrent au village pour chasser et avoir ainsi quelques revenus. Georgin Mbeng Ndemezogo parle ainsi du « prédateur marchand », pour signaler que l'une et l'autre des activités sont liées entre elles, et ont pour cause identifiée par le chercheur, la « dévaluation » gabonaise et la tentative de l'État de privatiser les entreprises. On peut supposer qu'il s'agit de la dévaluation du Franc CFA de 1994¹⁵. Faire cesser la rentabilité du braconnage par des désincitateurs, comme des sanctions lourdes et un contrôle plus systématique, pourrait bien être une solution efficace, mais qui ne résoudrait pas deux problèmes. Le premier, c'est celui de la transition ou de l'emploi des personnes concernées. Le second, c'est celui des espèces non-protégées, dont la chasse ne risque pas de cesser étant données les conditions actuelles. Force est donc de constater qu'une insuffisance de développement à plusieurs niveaux (pouvoir d'achat, marché du travail, coût de l'éducation,

12 Par « successives », on entend non une forme de succession chronologique simple, auquel cas il n'y aurait que coïncidence, mais bien une succession causale, l'une étant un facteur causal de l'émergence de l'autre.

13 MBENG NDEMEZOGO, Georgin, Op. Cit., Ch. II, Section 1.1 « De la conception du travail social par les acteurs », p. 60.

14 Relativement à d'autres métiers possibles, qui peuvent être difficiles, comme le bâtiment, le transport de marchandises, le travail à la chaîne ou avec des produits dangereux, etc., ou moins rentables, comme les métiers agricoles.

15 Le 11 janvier 1994, le Franc CFA est dévalué de 50 % par le gouvernement Balladur. Il passe alors d'un rapport de 50 pour 1 à un rapport de 100 pour 1, toujours à taux fixe indexé sur la monnaie d'usage en Europe (1F = 100F CFA), taux qu'il a encore aujourd'hui (1€ = 656,44F CFA).

etc.), qu'on pourra attribuer à plusieurs facteurs qui ne font pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui, aura vulnérabilisé les individus, plus sensibles à la crise économiques, plus exposés à la dévaluation de leur monnaie, et aura ainsi engendré une pratique accrue de la chasse, quand bien même on s'attendrait à voir cette pratique diminuer avec le temps, comme c'est le cas dans les sociétés développées. La vulnérabilité des premiers est alors la cause, parmi d'autres¹⁶, de la vulnérabilité des seconds. On pourra alors parler de vulnérabilités successives sur le plan étiologique. Ici, c'est un déficit de développement humain qui cause un accroissement de la vulnérabilité animale.

c) *Ce que le déficit de développement fait aux vulnérabilités successives.*

D'où en effet des animaux fortement vulnérabilisés, comme les crocodiles, pour leur peau et leur viande ; les chimpanzés, revendus aux laboratoires asiatiques et parfois transférés ensuite vers des laboratoires occidentaux par Air France ; les pangolins, animaux les plus braconnés aujourd'hui, dont les écailles sont vendues en Chine ; et tout le gibier qui, de manière générale, fuit un espace où il vivait mais que la déforestation a anéanti, et qui, durant cette période de transit entre deux habitats, est la cible facile des chasseurs : de leurs balles et de leurs pièges. On est loin de la souveraineté des animaux sauvages sur leurs propres territoires prônée par Sue Donaldson et Will Kymlicka¹⁷. Simples ressources pour des humains cherchant à survivre, ces animaux vulnérables ne sont protégés de rien, sinon partiellement, surtout pas d'un contexte économique défavorable à la vie humaine. On entend alors la vulnérabilité des uns et des autres comme capacité faible à se protéger de son contexte, ou comme incapacité relative à ne pas se laisser toucher, atteindre, par ce dernier. Une telle définition ne saurait s'arrêter aux seuls animaux humains, sous peine de voir son usage être qualifié d'arbitraire. Définir la vulnérabilité suppose alors d'accepter de partager cette caractéristique contextuelle avec les autres animaux, et de reconnaître que les humains n'ont pas le monopole de cette vulnérabilité. L'éthique animale et la philosophie le disent, sous des formes différentes, depuis au moins la publication en 1780-1789 des *Principes de la morale et de la législation* de Jeremy Bentham, où, dans une note de bas de page du chapitre 17, section 1, le philosophe pose cette question célèbre quant au choix du critère qui devrait fonder l'élargissement de notre sphère de considération morale : « *peuvent-ils souffrir ?* »¹⁸.

16 On ne se risquera pas à proposer une théorie générale des causes de la vulnérabilité humaine ou de celles des autres animaux. La multifactorialité des faits en question est trop prononcée pour pouvoir, sur un plan épistémique, s'en emparer pleinement, et le travail en thèse suppose, méthodologiquement, de restreindre son sujet à quelque chose de suffisamment précis.

17 DONALDSON, Sue & KYMLICKA, Will, *Zoopolis, Une théorie politique des droits des animaux* (2011), trad. par P. Madelin, postface de Corine Pelluchon, Paris, Alma Éditeur, 2016.

18 BENTHAM, Jeremy, *An Introduction to the Principles of Morals et Legislation, 1780-1789 ; Introduction aux principes de la morale et de la législation*, trad. Jean-Pierre CLÉRO et Emmanuelle DE CHAMPS, Éd. Vrin, Coll. Analyse et Philosophie, Paris, 2011.

IV – Pour une étiologie de l'asymétrie de vulnérabilité¹⁹ : l'excès de développement.

a) L'accroissement du développement humain réduira-t-il la vulnérabilité animale ?

Pour autant, la mise en avant de la vulnérabilité humaine dans l'étiologie complexe et multifactorielle de la vulnérabilité animale, ne permet pas de penser l'action, et donc la réduction de la vulnérabilité animale à sa portion la plus congrue possible, aussi aisément. En effet, réduire la vulnérabilité humaine par le développement s'avère aussi, dans d'autres mesures et pour d'autres raisons, dévastateur pour les animaux, devenant, une fois encore, vulnérables à nos activités²⁰. Nous ne reviendrons pas ici sur les animaux consommés dans les pays développés, puisque le travail de thèse actuellement conduit finira par amener à la conclusion suivante : il est plus aisé de se passer d'exploitation ou de chasse dans les pays développés, et l'étude des conditions de vie et de chasse des pays en voie de développement ne fait qu'accentuer notre responsabilité à l'égard des animaux vivant sur le territoire que nous occupons, mais aussi à l'égard des humains et des animaux vulnérables des pays en voie de développement. En revanche, nous étudierons ici ce que le développement humain fait aux animaux sauvages et, dans une certaine mesure, liminaires²¹. On ne reviendra pas, car c'est un sujet assez connu et étudié, sur le fait que les êtres humains sont à l'origine de la sixième extinction de masse des espèces²², ce qui dit beaucoup de la vulnérabilisation des autres animaux, voire des plantes, même pris individuellement, par les humains.

b) Devenir diurne pour éviter les activités humaines, fruits de leur développement.

On sait ainsi que le développement des activités humaines, tant au niveau industriel qu'au niveau technologique, activités ayant lieu majoritairement dans une période diurne, a contraint bien des mammifères, pour leur propre survie, à devenir au moins partiellement nocturnes, comme les renards ou les sangliers. Une méta-analyse de chercheurs de l'Université de Berkeley²³ montre ainsi que, dans 76 études portant sur 62 espèces différentes, le constat était similaire : des animaux sauvages diurnes amenés à souvent croiser les activités humaines ont une forte tendance à devenir nocturnes. Ainsi, un animal répartissant également sa vie active entre la journée et la nuit aura tendance à augmenter son activité nocturne de 67 % s'il est en contact avec des humains ou proche des activités humaines. Son activité n'est alors plus qu'un quart diurne, grand maximum.

19 Par « asymétrie », on entend, à l'inverse de ce qui a été vu précédemment, que c'est l'absence de vulnérabilité économique chez l'humain occidental moyen, ou en tout cas sa faiblesse bien plus prononcée que dans les pays en voie de développement, qui cause aussi une forte vulnérabilité animale.

20 Si c'est sous l'angle du conséquentialisme qu'une telle étiologie est pensée – sur la base d'une tentative de définition des causes et des effets de la vulnérabilité animale –, il ne faut pas déconsidérer la question économique des externalités négatives, étant donné leur impact sur les vulnérabilités successives, et dont le concept même peut être abstrait, et devenir un concept propre à l'éthique contemporaine au sens large de « nuisance indirecte » ou de « nuisance à un tiers », comme j'ai pu le proposer dans mon Mémoire de Master II à Paris-Sorbonne, alors intitulé « *Éthique et politique des effets externes : quelles conditions pour un marché juste ?* », sous la direction d'Alain Renaut, et évalué par lui et Stéphane Chauvier. Peut-être reprendrai-je une telle conceptualisation dans ma thèse.

21 On se réfère à la définition d'animaux liminaires donnée par DONALDSON, Sue & KYMLICKA, Will, *Zoopolis, Une théorie politique des droits des animaux* (2011), trad. par P. Madelin, postface de Corine Pelluchon, Paris, Alma Éditions, 2016. On ignore l'impact clair des activités humaines sur la répartition diurne/nocturne des petits animaux de moins d'un kilogramme, ces derniers n'étant pas compris dans la méta-analyse de Gaynor et al.

22 Connue aussi sous le nom d'« entrée dans l'Anthropocène », ou « extinction de l'Holocène ». On conseille généralement d'éviter la mention de l'Anthropocène, au sens où ce n'est pas une ère géologique mais bien un concept écologique plus abstrait, et de lui préférer la mention d'extinction de l'Holocène. Cf. United Nation's Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, 6 mai 2019. Les chiffres sont alarmants.

23 GAYNOR, Kaytlin M. ; HOJNOWSKI, Cheryl E. ; CARTER, Neil H. ; BRASHARES, Justin S., « The influence of human disturbance on wildlife nocturnality », *Science*, 15 Juin 2018, vol. 360, Issue 6394, pp. 1232-1235, DOI : 10.1126/science.aar7121.

c) *Mutations des lignes de base et biais méthodologiques.*

Pour autant, la vulnérabilité animale est bien souvent au mieux sous-estimée, au pire dépréciée, d'où des biais méthodologiques majeurs dans la compréhension des populations animales. Différents scientifiques étudiant les populations de poisson ont ainsi popularisé le concept de « *shifting baseline* », exporté ensuite sous la forme de la « *sliding baseline* ». L'apport est ici plus de l'ordre de l'écologie des populations que de l'ordre de l'individualisme méthodologique, mais dit beaucoup à la fois de la vulnérabilité animale, des conditions des animaux sous-marins – trop souvent oubliés par les animalistes, comme le signalent bien David Olivier et Yves Bonnardel²⁴ – et des biais méthodologiques pouvant parfois exister encore. Concept au départ utilisé pour comparer un paysage existant avec ce qu'il serait sans l'intervention humaine, au niveau géologique par exemple²⁵, il a été abstrait pour pouvoir s'appliquer à l'étude des populations animales, afin de contourner le biais d'observateur selon lequel un chercheur, pour évaluer l'évolution d'une population, prendra pour référence un *statu quo* correspondant à la situation qu'il a connu au départ, et non la situation marine telle qu'elle a pu être avant l'intervention humaine²⁶. On parle de « *sliding baseline* » pour désigner un phénomène équivalent dans l'étude écologique d'autres milieux, par exemple. On étudie alors l'évolution d'un milieu ou d'une population à partir d'une ligne de base, dont on voit de plus en plus à quel point elle a évolué. De fait, et souvent, cette évolution est une diminution de la population – quand elle n'est pas complètement éteinte²⁷. On peut donc dire que les animaux concernés, pris individuellement, ont bien vu leur vulnérabilité accroître suite aux activités humaines : ils n'ont en effet pas, ou peu, la capacité de répondre au contexte dans lequel ils sont contraint de vivre. Pour reprendre les mots de Georgin Mbeng Ndemezogo : à eux aussi, « *l'histoire s'impose* ». On entendra alors, une fois de plus, la vulnérabilité comme difficulté à répondre à ce contexte sans trop modifier leur mode de vie²⁸, comme incapacité relative à ne pas se laisser toucher par ce qui est.

24 On pourra aussi penser à BONNARDEL, Yves, « La pêche, une vraie boucherie », in *Cahiers Antispécistes Lyonnais* (aujourd'hui *Cahiers Antispécistes*) n°3, avril 1992. L'idée étant qu'on ignore les poissons et leurs vulnérabilités, leurs souffrances, leurs morts, puisqu'ils ne font que peu, ou pas, partie de notre imaginaire. Les chiffres exposés dans cet article, en revanche, sont à revoir.

25 McHARG, Ian, *Design With Nature*, Éd. The Natural History Press, pp. 67-70, 1969.

26 Se référer, chronologiquement, à PAULY, Daniel, « Anecdotes and the shifting baseline syndrome of fisheries », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 10(10):430, 1995. Il apparaît que, pour cette intervention en tout cas, le propos de « Importance of historical dimension policy management in natural resource systems », *ACP-EU Fisheries: Research Report No 8*, 2001, du même auteur, est plus pertinent.

27 Comme le mentionne le Dr. E.-J. Milner-Gulland dans un entretien donné à un périodique de vulgarisation scientifique (voir <https://news.mongabay.com/2009/06/proving-the-shifting-baselines-theory-how-humans-consistently-misperceive-nature/>, dernière consultation le 20 mai 2019) : « *The shifting baseline syndrome is the situation in which over time knowledge is lost about the state of the natural world, because people don't perceive changes that are actually taking place. In this way, people's perceptions of change are out of kilter with the actual changes taking place in the environment* ». C'est-à-dire : « Le syndrome de glissement d'une ligne de base désigne la situation dans laquelle, au cours du temps, la connaissance de l'état du monde naturel se perd, car les gens ne perçoivent pas des changements qui ont pourtant bien lieu. De cette manière, la perception que les gens ont du changement est en décalage avec les vrais changement ayant lieu au sein de l'environnement ». Il faut donc être prudent quand on use de ce terme autrement qu'en un sens purement épistémique. Voir notamment : PAPWORTH, S.K. ; RIST, J. ; COAD, L. ; & MILNER-GULLAND, E.J., « Evidence for shifting baseline syndrome in conservation », *Conservation Letters*, 2 (2009) 93–100.

28 On pourrait arguer que la mise en place d'un mode de vie plus nocturne qu'à l'accoutumée est une forme d'adaptation, qui témoigne de la force des animaux, et de leur capacité à mener à bien des projets, en tant que sujets-d'une-vie, pour reprendre un propos reganien. Ce n'est pas faux. Mais une perspective épistémique et étimologique tend bien à montrer que de tels comportements émergent d'une vulnérabilisation antérieure, d'origine humaine, ce qui donc témoigne de cette dernière, et fait figure d'injustice commise envers les animaux concernés. Cela ne réfute donc pas le propos de cette intervention.

d) *Ce que l'excès de développement fait en termes d'asymétrie de vulnérabilité : la domination humaine et le problème des préférences adaptatives.*

Ainsi, la vulnérabilisation des autres animaux par les activités humaines, et plus particulièrement par celles d'humains peu vulnérables, ou à l'absence de vulnérabilité relative – en particulier quand on compare leur situation avec celle des habitants des pays en développement – se voit tant au niveau des populations, qui se réduisent, qu'au niveau des individus, dont les comportements changent. L'excès de développement humain, lui aussi, et comme le déficit, cause un accroissement de la vulnérabilité animale. Le problème d'une telle asymétrie de vulnérabilité dans un contexte d'excès de développement, est alors double.

Le premier, c'est celui de la domination. Il ne s'agit pas de dire qu'il n'existe pas de domination dans le cas du déficit de développement, mais il se situe entre deux acteurs, les humains locaux d'abord, dont on ne saurait dire qu'il ne sont pas dominés par le contexte historique, économique et politique qui est le leur, et les animaux qu'ils chassent, dominés par ces derniers. Il s'agit de signifier que, dans le cas d'un contexte d'excès de développement, le dominant est bien plus aisément un dominant intégral, exerçant son pouvoir sur le vivant, sans être dominé lui-même. Alors que dans un contexte de déficit de développement, l'humain n'est que partiellement dominant, sous la contrainte qu'exercent sur lui le contexte, et donc la vulnérabilité. Il y a domination dans les cas d'asymétrie de pouvoir et d'abus, et ici, dans un cas de profonde asymétrie de vulnérabilité.

Le second, qui suit régulièrement le premier, c'est le problème des préférences adaptatives. Ne pouvant bénéficier des conditions de vie idéales, celle de leur ligne de base, les animaux concernés par ces différentes études s'adaptent, souvent assez mal, en tout cas pas sans difficulté, ou meurent. Leurs préférences, à terme, vont changer, allant de ce qu'elles étaient au départ à ce qu'elles sont aujourd'hui. On pourrait conceptualiser cela en parlant de changement ou de glissement de ligne de base – « *sliding baseline* » – de leurs préférences, par changement de contexte. Le concept de préférences adaptatives ne dit pas autre chose. Forgé entre autre par Martha Nussbaum et Amartya Sen²⁹, ce concept désigne la mutation qu'un individu opère sur ses propres préférences au fur et à mesure que le contexte dans lequel il vit – et donc ses choix – change(nt), mais on peut aussi le penser à l'échelle d'une population, ou même en évaluant les préférences de générations successives, dans le cadre d'une éthique intergénérationnelle³⁰. Ainsi, Amartya Sen et Martha Nussbaum mettent en avant que la mise en place de politique centrées sur le bien-être des individus, ou « *welfare* », et on pourrait le dire du *welfarisme* présent dans certaines théories animalistes, ne permettent pas de prendre en compte le problème suivant : ce n'est pas parce qu'un individu exprime en un moment t_1 des préférences y , qu'il ne faut plus considérer les préférences x qu'il avait en un moment t_0 . Si nous modifions le contexte global, ou environnemental, des autres animaux, et par là, nécessairement, leurs préférences – on n'a en effet de préférences réelles qu'envers des choix réels –, nous ne pouvons pas, en répondant positivement aux préférences qu'ils expriment alors, considérer que nous les avons traités de manière juste. Pour le dire autrement, ôter une ou des option(s) pour arguer ensuite qu'un choix libre a malgré tout été fait, mais de fait entre un nombre plus restreint d'options, est au mieux enfantin, au pire malin, au sens fort du terme. Si l'individu fait librement le choix éclairé – problème philosophique s'il en est – de retirer telle ou telle option de sa liste, soit, ses préférences adaptatives restent des préférences réelles et légitimes. Il n'est pas besoin de démontrer que les animaux sauvages dont il est question ici ne sont pas dans cette situation. Nous devrions probablement nous référer à leur ligne de base ou aux comportements

29 Ce problème a été d'abord perçu par ELSTER, Jon, *Political Psychology*, Éd. Cambridge University Press, New York, 1993, puis développé par Martha Nussbaum et Amartya Sen. On pensera notamment à NUSSBAUM, Martha, *Creating Capabilities: The Human Development Approach*, Harvard University Press, 2011 ; *Capacités : Comment créer les conditions d'un monde juste ?*, Éd. Flammarion, Coll. Climats, Paris, 2012, 300p.

30 Sur le sujet de l'éthique intergénérationnelle, voir GOSSERIES, Axel, *Penser la justice entre les générations*, Éd. Aubier, Paris, 2004.

spécifiques antérieurs à nos activités, antérieurs à toute nécessité de s'adapter à nos activités, pour penser un développement plus juste, c'est-à-dire ne les modifiant pas. Modifier une ligne de base³¹ ou un comportement³², dans les conditions actuelles³³, n'est rien d'autre que de la domination et de la vulnérabilisation.

31 Il s'agit ici d'entendre « *baseline* » en un sens non seulement épistémique, qui est son sens premier et majoritairement usité, mais aussi, peut-être, factuel. C'est la « *baseline* » qui est alors un fait empirique mesurable et observé par le passé, et le phénomène de « *shifting* » qui est à entendre tant épistémiquement (biais de l'observateur et/ou du *statu quo*) qu'empiriquement (déplacement opéré, d'une situation antérieure à une situation actuelle, pour un paysage, une population, etc.). L'entendre en un sens qui soit aussi bien empirique qu'épistémique, et non plus uniquement méthodologique, constitue une forme de montée en concept qui pourrait bien ne pas faire l'unanimité, mais qui, à défaut qu'un concept plus opératoire, reste éclairante.

32 Mon intervention orale mentionnait des « comportements d'origine », terme on ne peut plus inadapté et mal choisi, notamment du point de vue évolutionniste. Je remercie Christophe Blanchard pour avoir pointé du doigt ce défaut langagier, que j'aurais dû voir par moi-même. Mieux vaut parler de comportements chronologiquement antérieurs. Ici, il s'agit en fait de penser la vulnérabilité contextuelle. Qu'un animal sauvage individuel ait besoin de changer ses comportements et y parvienne indique bien sûr une certaine capacité d'adaptation qui n'est pas à proprement parler une vulnérabilité – c'est peut-être même le contraire – du moins si on entend ce terme en son sens ontologique et essentiel. Mais qu'il ait besoin d'y recourir indique une vulnérabilité quant à notre impact sur lui, au sens contextuel et contingent. Il n'est pas ontologiquement ni nécessairement vulnérable : c'est le contexte qui le vulnérabilise.

33 Le courant RWAS (pour *Reducing Wild Animal Suffering*) propose des modifications justes de ces derniers. Cf. *Cahiers Antispécistes*, n°41, REUS, Estiva, « Éliminer les animaux pour leur bien : promenade chez les réducteurs de la souffrance dans la nature », mai 2018. Notons que l'exposé qui en est fait est un exposé à charge, contre les différents tenants et courants pouvant relever du RWAS. Le ton n'est donc pas neutre – et est assumé ainsi. Ce type d'approche ne fait, de toutes façons, pas l'unanimité. Qu'il relève d'une forme de justice est encore à déterminer, du moins en ce qui concerne mon propre positionnement, et la thèse en cours.

V – Ce que la vulnérabilité animale fait à l'étude du développement : la mise en avant d'un paradoxe.

a) Synthèse du propos.

Le développement tel qu'on l'entend aujourd'hui, en un sens qui exclut la vulnérabilité des animaux non-humains, ou leurs intérêts, ou leurs droits, ne résoud ainsi pas le problème de la vulnérabilité animale, et peut l'aggraver, en un sens différent du terme. Un excès de développement condamnera des animaux sauvages et liminaires. Un déficit de développement condamnera des humains et bien des animaux sauvages. D'où le paradoxe qui fait l'objet de cette intervention : le développement tel qu'il a été mis en place, ou non, n'a pas su répondre à ce problème. Si trop peu de développement vulnérabilise tout le monde, et quantitativement les autres animaux plus encore, trop vulnérabilise les autres animaux dans des conditions d'asymétrie de pouvoir qui relèvent de la domination, et dans des proportions tout aussi préoccupantes.

b) Apports épistémiques en creux : ce que le développement ne doit plus être.

Quel seuil de développement fixer pour n'aggraver aucune des deux situations, voire pour y répondre positivement ? S'agit-il même d'un seuil, à penser sur le plan quantitatif ? Qu'est-ce qu'une étude qualitative du développement, intégrant la question de la vulnérabilité animale – ou des intérêts, ou des droits – pourrait être ? C'est-à-dire : que pourrait bien être un développement humain et animal, ou un développement non-spéciste ? De la même manière que l'inclusion de la question des femmes, ou des minorités, dans différents champs d'étude a pu les faire muter de façon radicale, au sens propre du terme, l'inclusion de la question animale dans des questions liées au développement ne pourra que faire progresser ce dernier, tant dans son application sur le terrain, que dans son épistémologie, sa méthode, son contenu universitaire. Le paradoxe mis en avant par l'inclusion de la question animale, par la voie d'une vulnérabilité dont l'étiologie croise bien souvent la question du développement, change ainsi notre angle, notre point de vue, sur l'étude de ce qu'est et doit être le développement, en un sens plus large, et non-anthropocentré. Nous ne saurions en définir intégralement le contenu, et tel n'est pas la question ici³⁴, mais nous pouvons d'ores et déjà nous prononcer sur ce qu'il ne doit pas être : il ne doit plus être une forme de développement anthropocentré qui met les autres animaux au second plan, et choisit systématiquement, lorsque des conflits d'intérêts et des questions de priorités axiologiques et normatives se posent, l'animal humain avant les autres. Il me semble – mais on me contredira certainement – que c'est la forme qu'il prend encore communément aujourd'hui.

34 Même si, de fait, Sue Donaldson et Will Kymlicka en ont proposé une ébauche dans le cadre de leur théorie zoopolitique. À leurs considérations relevant plus ou moins d'une application à tous les animaux d'une théorie politique libérale multiculturaliste, nous préférons une forme proche, mais distincte sur bien des points, qui serait une forme de cosmopolitisme incluant les autres animaux dans la sphère politique, mais de manière plus profonde – de même que le cosmopolitisme propose des droits universels qui ne devraient pas varier en fonction d'un statut national. Une telle théorisation est encore à venir.

VI – Bibliographie.

BENTHAM, Jeremy,

An Introduction to the Principles of Morals et Legislation, 1780-1789 ; *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, trad. Jean-Pierre CLÉRO et Emmanuelle DE CHAMPS, Éd. Vrin, Coll. Analyse et Philosophie, Paris, 2011.

BONNARDEL, Yves,

« La pêche, une vraie boucherie », in *Cahiers Antispécistes Lyonnais* (aujourd'hui *Cahiers Antispécistes*) n°3, avril 1992.

DONALDSON, Sue & KYMLICKA, Will,

Zoopolis, Une théorie politique des droits des animaux (2011), trad. par P. Madelin, postface de Corine Pelluchon, Paris, Alma Éditeur, 2016.

ELSTER, Jon,

Political Psychology, Éd. Cambridge University Press, New York, 1993.

GAUDINEAU, Samuel,

Éthique et politique des effets externes : quelles conditions pour un marché juste ?, Mémoire de Master II à Paris-Sorbonne, sous la direction d'Alain Renaut, et évalué par lui et Stéphane Chauvier.

GAYNOR, Kaytlin M. ; HOJNOWSKI, Cheryl E. ; CARTER, Neil H. ; BRASHARES, Justin S.,

« The influence of human disturbance on wildlife nocturnality », *Science*, 15 Juin 2018, vol. 360, Issue 6394, pp. 1232-1235, DOI : 10.1126/science.aar7121.

GOSSERIES, Axel,

Penser la justice entre les générations, Éd. Aubier, Paris, 2004.

HANCE, Jeremy,

« Proving the 'shifting baselines' theory: how humans consistently misperceive nature », *Mongabay.com*, 29 juin 2009, <https://news.mongabay.com/2009/06/proving-the-shifting-baselines-theory-how-humans-consistently-misperceive-nature/> , dernière consultation le 20 mai 2019.

JEANGÈNE VILMER, Jean-Baptiste,

Éthique animale, Préf. de Peter SINGER, PUF, Éthique et philosophie morale, Paris, 2008.

MBENG NDEMEZOGO, GeorGIN,

La commercialisation du gibier au Gabon. Anthropologie du conflit des imaginaires du rapport à l'animal, thèse en anthropologie et en sociologie soutenue le 15 juin 2011 à l'Université Lumière Lyon II.

McHARG, Ian,

Design With Nature, Éd. The Natural History Press, 1969.

NUSSBAUM, Martha,

Creating Capabilities: The Human Development Approach, Harvard University Press, 2011 ; *Capacités : Comment créer les conditions d'un monde juste ?*, Éd. Flammarion, Coll. Climats, Paris, 2012, 300p.

PAULY, Daniel,

« Anecdotes and the shifting baseline syndrome of fisheries », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 10(10):430, 1995.

« Importance of historical dimension policy management in natural resource systems », *ACP-EU Fisheries: Research Report No 8*, 2001.

PELLUCHON, Corine,

Éléments pour une éthique de la vulnérabilité, les hommes, les animaux, la nature, Éd Cerf, Coll. Humanités, Paris, 2011

Éthique de la considération, Éd. du Seuil, Coll. L'Ordre philosophique, Paris, 2018.

REGAN, Tom,

The Case For Animal Rights, University of California Press, Berkeley, 1983, 2004 ; *Les Droits des animaux*, trad. E. UTRIA, Hermann, L'avocat du Diable, Paris, 2012, 750 p.

REUS, Estiva,

« Éliminer les animaux pour leur bien : promenade chez les réducteurs de la souffrance dans la nature », *Cahiers Antispécistes*, n°41, mai 2018.

SINGER, Peter,

Animal Liberation, Towards An End To Man's Inhumanity To Animals, Éd. Paladin Books, 1975 ; *La libération animale*, Trad. de Louise ROUSSELLE, Préf. de Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, Éd. Payot et Rivages, Coll. Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2012.

The Jane Goodall Institute, UK, « Chimpanzees and Bushmeat », www.janegoodall.org.uk, 2017.

United Nation's Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, 6 mai 2019.

Usherbrooke, site de statistiques démographiques :

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CMR/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html>

(pour le Cameroun et sa proportion d'habitants ruraux) et

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/GAB/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html>

(pour le Gabon et sa proportion d'habitants ruraux).